

Mireille
Huchon

**Histoire
de la langue française**



Références *inédit*



MIREILLE HUCHON

HISTOIRE
DE LA LANGUE FRANÇAISE

LE LIVRE DE POCHE

Couverture : détail d'une gravure extraite de l'ouvrage de
Claude Favre de Vaugelas, *Remarques sur la langue
françoise*, 1647.

© Librairie Générale Française, 2002.

ISBN : 978-2-253-11066-8

AVANT-PROPOS

Dans cet ouvrage, l'histoire externe du français (événements politiques et culturels, mutations sociales, institutions officielles) et son histoire interne (évolution du système linguistique qui relève de la prononciation, de la graphie, de la morphologie, de la syntaxe, du vocabulaire) ont été traitées conjointement. Des synthèses en fin de développement permettent au lecteur qui ne souhaite pas entrer dans le détail de certaines parties d'en connaître l'essentiel nécessaire à la compréhension des faits ultérieurs.

La lecture de ce livre ne suppose pas de connaissances linguistiques préliminaires. Les quelques mots spécialisés sont expliqués dans le glossaire, p. 291. L'alphabet phonétique international a été utilisé pour la partie phonétique, voir la transcription p. 9.

ALPHABET PHONÉTIQUE

(A.P.I. : alphabet phonétique international)

Voyelles

[a]	patte	[o]	mot
[ɑ]	pâte	[u]	mou
[ɛ]	père	[y]	mur
[e]	blé	[i]	mi
[œ]	peur	[ã]	an
[ø]	peu	[ẽ]	lin
[ə]	me	[ɔ̃]	on
[ɔ]	mol	[œ̃]	un

Semi-voyelles

[j]	yeux
[w]	ouate
[ɥ]	nuit

Consonnes

[p]	pas	[z]	zèle
[b]	bas	[ʃ]	chant
[t]	tu	[ʒ]	gent
[d]	du	[l]	lire
[k]	car	[r]	rire
[g]	gare	[m]	mi
[f]	file	[n]	ni
[v]	vil	[ɲ]	ligne
[s]	sel	[ŋ]	parking

INTRODUCTION

Le français est la première des langues romanes (groupe qui comprend aussi l'italien, l'espagnol, le portugais, le roumain, le catalan, l'occitan, le sarde, le rhéto-roman) à être reconnue au IX^e siècle comme langue distincte de leur langue mère, le latin, vraisemblablement parce qu'il s'en est le plus éloigné, contrairement à l'italien ou à l'espagnol qui ont connu des modifications beaucoup plus limitées. Comme les autres langues romanes, le français est issu du latin parlé, mais d'un latin parlé confronté à deux influences spécifiques : le gaulois et le francique (langue de la famille du germanique occidental, parlée par les Francs).

Le latin, tout comme le gaulois et le francique, appartient au groupe des langues indo-européennes, vaste ensemble qui regroupe le sanskrit, le grec, l'albanais, l'arménien, les langues germaniques, les langues baltiques, les langues slaves, les langues celtiques et le persan, langues auxquelles on reconnaît depuis le XVIII^e siècle une origine commune. Les tribus indo-européennes auraient essaimé au IV^e ou III^e millénaire av. J.-C. à partir de l'Europe danubienne et des steppes de la Russie, vers l'est (Turkestan chinois), vers le sud (Inde, Iran) et vers l'ouest (Anatolie, Balkans, Europe). Les linguistes ont reconstitué un certain nombre des caractéristiques de cet indo-européen qui connaissait la déclinaison des noms ; trois nombres : le singulier,

le duel (pour la désignation de deux personnes ou de deux choses), le pluriel ; la différence entre l'animé (masculin, féminin) et l'inanimé (neutre) ; trois modes : l'indicatif, le subjonctif et l'optatif (pour exprimer le souhait).

L'histoire du français, dont les *Serments de Strasbourg* (842) constituent traditionnellement l'acte de naissance, s'écrit, jusqu'à la découverte du Nouveau Monde, dans une partie de l'Europe latinisée par les Romains. Cette langue, dénommée *romana lingua* au IX^e siècle, *langue d'oïl* au XII^e siècle, se caractérise au Moyen Âge par la diversité dialectale ; un usage commun émerge toutefois à partir de la fin du XII^e siècle et tend à s'imposer face au latin et aux dialectes. Après l'époque des grandes découvertes, avec la colonisation qui, à partir de l'Europe, touche l'ensemble des continents par vagues successives du XVII^e siècle au XIX^e siècle, le français est appelé à un destin mondial. Il s'implante dans les pays colonisés avec des fortunes diverses, souvent influencé par les langues autochtones ou les langues avec lesquelles il entre en contact, donnant naissance à des français aux particularismes marqués, aux créoles, à des sabirs. Il est soumis aux aléas politiques et a des statuts très différents selon les époques et les pays. Ainsi, tandis que, au XVIII^e siècle, il a prétention à être en Europe la langue universelle, il perd de son influence au profit de l'anglais durant les guerres coloniales franco-anglaises. Après la seconde vague de colonisation (qui touche principalement le continent africain), il est la langue officielle de nombreux pays au XIX^e siècle et dans la première partie du XX^e siècle, alors même qu'il est, souvent, d'une utilisation restreinte dans la communication courante. L'indépendance acquise par la plupart de ces pays au cours de la seconde partie du XX^e siècle les amène à définir leur politique linguistique et à réévaluer la place à

accorder au français (langue officielle, parfois en concurrence avec d'autres ; langue d'enseignement ; langue véhiculaire ; seconde langue), tandis que s'institutionnalise la francophonie pour les pays qui ont le français « en partage ». La grande variété des situations linguistiques ainsi créées ouvre des perspectives difficilement prévisibles. Le français continue à se diversifier et c'est l'histoire des parlers français qui s'écrira dans ce nouveau millénaire, le français des siècles antérieurs semblant acquérir en quelque sorte un statut de langue mère.

Statuts divers du français

Les francophones actuels vivent souvent dans une situation de colinguisme, soit qu'ils appartiennent à un pays où est officialisé le bilinguisme (Belgique, Suisse, Luxembourg, Canada...), soit que leur langue maternelle ne coïncide pas avec la langue officielle. Ainsi l'habitant d'Abidjan a pour langue officielle et langue véhiculaire le français, mais généralement pour langue maternelle l'une des cinquante langues parlées dans le pays (dont huit sont dotées d'un statut national) et pour langue des échanges courants une variété de français parlé. Les Français d'outre-mer possèdent fréquemment une langue officielle et une langue de culture différentes de leur langue maternelle : par exemple, l'habitant de Tahiti peut avoir pour langue maternelle le tahitien ; celui de Nouvelle-Calédonie, l'une des nombreuses langues mélanésiennes en usage sur ce territoire ; l'Antillais ou le Réunionnais, un créole.

L'habitant de la France métropolitaine du ^{xxi}e siècle, avec, le plus souvent, une langue maternelle, qui est aussi la langue officielle de son pays (langue de l'administration, de l'enseignement) et sa langue de culture, se trouve dans une situation lin-

guistique exceptionnelle dans l'histoire de la France. De fait, en France, le français a été longtemps en concurrence, d'une part, avec le latin comme langue de l'enseignement et langue de culture et, d'autre part, avec les dialectes comme langue maternelle. En effet, le latin a prédominé dans l'enseignement jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, comme en atteste encore l'appellation de *Quartier latin* pour le quartier des écoles parisiennes ; les ouvrages des sciences et techniques adoptent cette langue et ce n'est que peu à peu à partir de la Renaissance que la langue vernaculaire prend le pas sur le latin, sans pouvoir l'emporter avant la fin du XVIII^e siècle. Même si la prédication populaire s'est faite en langue vernaculaire dès le Moyen Âge, le latin est resté la langue universelle de l'église catholique jusqu'au concile Vatican II (1962-1965). La scolarisation dans la première moitié du XX^e siècle a tendu à évincer les dialectes, alors qu'au début du XX^e siècle, près de la moitié de la population avait pour langue maternelle un patois. Le français coexiste toutefois en France dans les régions situées aux limites de l'Hexagone avec des langues autochtones : le basque, langue pré-indo-européenne ; le breton, d'origine celtique ; l'alsacien, le mosellan, le flamand, langues germaniques ; le catalan et le corse, langues romanes.

Multiplicité des registres

Le français n'est pas une langue homogène, contrairement à l'illusion que peuvent donner en France l'école ou les médias qui transmettent une sorte de bon français standard et normé avec des règles fixées à l'écrit, institutionnalisées par l'Académie, les grammaires, les dictionnaires et correspondant au français parisien écrit. Il se caractérise par l'extrême diversité de ses registres. Entre la langue

soignée et le français populaire, il y a une infinité de niveaux. Le partage entre domaine public et domaine privé de la communication et l'adaptation des registres de discours en fonction de la situation sont remarquables. Il existe pour un même individu des différences qui relèvent non seulement du lexique, mais aussi de la syntaxe ou de la prononciation entre, d'une part, le registre le plus élevé, qui correspond à une langue parlée élaborée, véritable écrit oralisé (utilisé dans les cas où il surveille et « châtie » son langage, par exemple avec un supérieur hiérarchique ou dans la transmission des savoirs), et, d'autre part, le langage familier de la conversation ordinaire ou encore le registre très relâché d'une langue de connivence qui peut s'établir entre membres d'un groupe. Ces registres de langue ne sont pas imperméables : ainsi l'argot ancien passé dans la langue populaire est de plus en plus annexé par la langue commune et le vocabulaire actuel des lycéennes n'a parfois rien à envier à la soldatesque. Le français offre aussi ses variétés techniques et ses variétés stylistiques : langue administrative, langue poétique, langue scientifique... La langue de la publicité actuelle, par exemple, se caractérise par l'économie des ligatures (conjonctions, adverbes), les ellipses, l'adjectivation du substantif. De nombreux francophones utilisent des variétés régionales du français, influencées par les dialectes, par les langues voisines, et où se maintiennent des archaïsmes, mais où fleurissent aussi les créations lexicales. La prononciation, le vocabulaire usités par les habitants du nord ou par ceux du midi de la France ne sont pas identiques, sans que cela gêne pour autant la compréhension mutuelle. Il y a donc une grande diversité des parlers pour un même individu qui doit être à même de pouvoir choisir la variété convenant le mieux à telle ou telle situation et, ainsi, de passer harmonieusement d'un idiolecte

(langage particulier) à l'autre. La production écrite de chacun est généralement minime par rapport à la multitude des productions orales journalières, la part faite à la lecture de l'écrit étant très différente selon les individus et les situations.

En perpétuel changement

La variabilité est une des constantes de l'histoire des langues. Comme l'écrivait Montaigne (*Essais*, III, 9) : « J'escris mon livre à peu d'hommes et à peu d'années. Si ç'eust esté une matiere de durée, il l'eust fallu commettre à un langage plus ferme. Selon la variation continuelle qui a suivy le nostre jusques à ceste heure, qui peut esperer que sa forme presente soit en usage, d'icy à cinquante ans ? Il escoule tous les jours de nos mains et depuis que je vis s'est alteré de moitié. Nous disons qu'il est asture [à cette heure] parfaict. Autant en dict du sien chaque siecle ». Le changement est la caractéristique première de toute langue et le statut du changement un des problèmes fondamentaux, et non résolu, de la grammaire et de la linguistique. Changement aléatoire ? Seul besoin d'expressivité ou nécessité de la communication ? Séries de changements indépendants ou soumis à une même cause ? Existe-t-il un ordre fondamental auquel obéirait chaque langue ?

L'habitude de présenter aux lecteurs modernes les textes écrits à partir du ^{xvii}e siècle en orthographe modernisée, avec souvent adaptation des formes morphologiques anciennes, afin de faciliter la lecture, ne permet pas d'apprécier le changement et donne l'illusion fallacieuse d'une fixité de l'écrit pendant les quatre derniers siècles. Or, même si, à partir du ^{xvii}e siècle, il y a eu une institutionnalisation et une normalisation du français qui tendent à retarder l'évolution de l'écrit par rapport à l'oral, le français n'a

cessé de changer. Indépendamment des transformations formelles, les mêmes mots peuvent renvoyer à des réalités différentes et les évolutions sémantiques sont particulièrement riches. Ainsi, au xvii^e siècle, les termes de *lettres* et de *sciences* désignent sans spécificité toutes sortes de sciences, mais, à la fin du xvii^e siècle, *science* se spécialise pour ce qui relève de l'observation et, au siècle suivant, *lettres* est utilisé au sens de belles-lettres. À l'époque médiévale, le *valet* est soit un jeune noble au service d'un seigneur, soit un jeune homme, le *garçon*, un homme de basse condition, le *soudard*, un soldat, la *garce*, une jeune fille, la *demoiselle*, une jeune fille noble ou une femme mariée de la petite noblesse ou de la bourgeoisie. La création verbale est incessante, qu'elle prenne les voies de l'emprunt aux langues anciennes, aux langues étrangères, aux langues régionales, aux lexiques spécialisés, aux argots, ou celles de la composition ou de la dérivation (certains suffixes étant plus productifs que d'autres selon les époques). Le besoin d'expressivité, les réalités nouvelles entraînent à chaque instant des créations éphémères ou appelées à persister.

Règles et irrégularités

Écrire l'histoire d'une langue, c'est rendre compte de ses changements, qui relèvent de l'histoire externe (volontés politiques, mutations sociales, institutions comme l'Académie française et l'école, rôle des organismes officiels, de la diplomatie) et de l'histoire interne (évolution des systèmes), causes externes et causes internes étant en relation de complémentarité. Cette histoire s'écrit en diachronie, évolution des faits linguistiques dans le temps (terme introduit au xx^e siècle par le linguiste Ferdinand de Saussure), mais elle peut aussi se lire en synchronie, comme autant de moments particuliers où les éléments s'inscrivent dans des systèmes.